



Surendettement et séparation

Par **mili140162**, le 17/12/2012 à 11:31

que dois je faire pour me dénoncer auprès d'un juge ou autre... pour avouer que j'ai falsifié la signature de mon epoux pour contracter des credits.
merci d'avance

Par **amajuris**, le 17/12/2012 à 11:59

bjr,
il faudrait également prévenir vos créanciers.
cela ne change rien au fait que vous devez rembourser vos crédits.
cdt

Par **lucetjosssette**, le 17/12/2012 à 12:09

Bonjour, je ne pense pas nécessaire de prévenir vos créanciers sans savoir les risques que vous courez. la falsification de signature est grave et vos créanciers vont se faire un plaisir de vous accabler afin de s'assurer qu'un éventuel dossier de surendettement ne puisse être mis en place. Il me semble que la meilleure solution serait de prendre contact avec une association d'aide contre le surendettement. j'ai déjà été conseillée par les membres de l'[association CRESUS surendettement](#). Ils vous diront ce qu'il est préférable de dire ou non, afin que vous puissiez bénéficier d'une aide de la commission de surendettement.

Sinon faites appel à un avocat, mais à un avocat spécialiste du surendettement. la procédure

de la commission de surendettement est complexe et les créanciers font systématiquement appel à des avocats très compétents. Seul un avocat spécialiste vous sera utile, et les frais peuvent être pris en charge par l'aide juridictionnelle.

Bon courage à vous, et n'oubliez pas que vos créanciers ne sont pas vos amis et ne doivent pas devenir vos confidents. Hors de question de donner des informations dont ils vont se servir pour se défendre contre vous ! vous y laisserez des plumes...

Josette